



KABILA, L'AFDL ET LE RETOUR DU REFOULÉ

TRIBUNE

Au-delà de l'indignation légitime qu'appelle l'irruption de Joseph Kabila à la tête du Front pour la Refondation de la Nation (FRN), cette rébellion appelle une lecture qui dépasse le seul registre de la condamnation. Elle convoque la longue histoire d'un État congolais trois fois mis à l'épreuve par la sécession et la rébellion armée, l'économie politique d'une guerre de l'Est irriguée par les marchés mondiaux, et l'architecture continentale censée protéger les peuples africains contre la prise du Pouvoir par les armes. Ce que le Président Félix Tshisekedi alertait dès 2024, ce que le Trésor américain sanctionnait en mars 2026, Joseph Kabila vient de le confirmer lui-même, à visage découvert : il prend la tête d'une rébellion armée et scelle, par les hommes qu'il place à ses côtés, sa filiation directe avec l'agression que subit l'Est du pays. C'est à cette triple lumière — historique, géoéconomique et institutionnelle — qu'il convient désormais de penser la réponse de Kinshasa.

I. Le fils qui rejoue l'histoire du père, et une tragédie qui se répète pour la troisième fois

Le lecteur pressé pourrait croire que l'histoire politique congolaise s'ouvre avec Mobutu. Elle s'ouvre en réalité dès 1960, lorsque l'indépendance à peine proclamée, la sécession katangaïse de Moïse Tshombé et l'assassinat de Patrice Lumumba contraignent les Nations unies à déployer, par la résolution 143 du Conseil de sécurité, la première grande opération de maintien — puis de rétablissement — de la paix de leur histoire, l'ONUC.

Ce premier épisode révélait déjà la fragilité congénitale de l'État congolais : une souveraineté proclamée que l'Autorité effective peinait, sur le terrain, à incarner.

Trente-sept ans plus tard, en 1996-1997, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), coalition armée conduite par Laurent-Désiré Kabila avec l'appui du Rwanda et de l'Ouganda, profite à son tour de l'effondrement territorial du régime zaïrois pour s'emparer du Pouvoir à Kinshasa. Ce second moment fondateur n'a, lui non plus, jamais été pleinement refermé : l'État congolais existe depuis lors sur le plan du droit — reconnu à l'ONU, dans des frontières opposables à tous — mais son Autorité effective sur le terrain, singulièrement à l'Est, n'a cessé d'être contestée par des successions de mouvements armés nés dans la matrice même de l'AFDL.

Le Congo n'a du reste pas le monopole de ce scénario : Denis Sassou-Nguesso avait repris Brazzaville par les armes en 1997, avec l'appui de milices et de blindés étrangers, quelques années après avoir quitté la présidence ; plus près de nous, François Bozizé, chassé du Pouvoir centrafricain en 2013, a constitué en 2020 la Coalition des patriotes pour le changement pour tenter, en vain, de reprendre Bangui par la force. Ce que Jean-François Bayart appelait l'« extraversion » du Pouvoir africain — la capacité des élites à mobiliser des ressources et des alliances extérieures dans leurs luttes internes — trouve ici une illustration constante : d'un bout à l'autre de l'Afrique centrale, l'ancien chef déchu qui reprend les armes, adossé à un parrain étranger, constitue moins une anomalie congolaise qu'une pathologie régionale de la transmission du Pouvoir.

Que le fils du chef de la rébellion fondatrice de 1997 choisisse aujourd'hui, en 2026, de reprendre à son tour les armes contre l'État qu'il a lui-même dirigé n'est donc pas seulement une trahison personnelle : c'est la répétition, presque clinique, de la méthode d'accession au Pouvoir qui a façonné le Congo contemporain — la rébellion comme voie alternative à la légitimité électorale, chaque fois qu'un acteur s'estime évincé du jeu institutionnel.

Tant que cette matrice originelle n'aura pas été désavouée dans les faits, et non dans les seuls discours, le Congo restera un État de droit habité par intermittence par un État de fait, au sens où Max Weber définissait

l'État par le monopole de la violence légitime : un monopole que Kinshasa proclame sans toujours l'exercer. C'est précisément ce qu'impose, aujourd'hui, la séquence Kabila-FRN : une refondation, et non un simple rétablissement de l'ordre.

II. Une économie de guerre mondialisée, non une querelle congolaise

Il serait réducteur de lire cette crise comme une rivalité strictement congolo-rwandaise. L'Est du pays — où opère le noyau M23/AFC que le FRN vient de rhabiller en mouvement politique — demeure l'un des points nodaux des chaînes d'approvisionnement mondiales en minerais stratégiques. Le coltan de Rubaya, au Nord-Kivu, fournit le tantale qui équipe les condensateurs de l'électronique grand public, de l'aéronautique et des équipements de défense ; sa contrebande vers le Rwanda, documentée de longue date tant par le Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC que par des organisations comme *Global Witness*, alimente un marché mondial qui s'interroge rarement sur l'origine de ce qu'il consomme. Plus au Sud, dans le Lualaba et le Haut-Katanga, la RDC fournit à elle seule près de 70 % du cobalt mondial, minéral indispensable aux batteries de la transition électrique — quand bien même l'essentiel de son raffinage s'effectue hors de ses frontières, notamment en Chine, qui concentre l'écrasante majorité des capacités mondiales de transformation.

Le pays se trouve ainsi, simultanément, au cœur de trois rivalités stratégiques mondiales — celle du numérique, celle de la transition énergétique, et celle, plus large, que se livrent Washington et Pékin pour le contrôle des chaînes de valeur critiques — sans disposer, à ce jour, du levier diplomatique que cette centralité devrait lui conférer.

Une zone orientale durablement ingouvernée, où une rébellion peut se donner un vernis politique sans jamais perdre le contrôle de ses sources de financement minier, sert objectivement les intermédiaires de cette économie de l'ombre, quel que soit le drapeau qu'ils affichent.

Le politiste William Reno a depuis longtemps montré, à partir d'autres théâtres ouest-africains, comment prospèrent de tels « États de l'ombre », où le Pouvoir politique s'entremêle aux réseaux marchands informels ; l'économiste Paul Collier a, de son côté, établi que la disponibilité de ressources naturelles aisément pillables transforme la rationalité même de la rébellion, la motivation lucrative (*greed*) l'emportant souvent sur le grief politique affiché (*grievance*). Le FRN n'échappe pas à cette grammaire : son discours de « *refondation nationale* » importe moins, pour la compréhension du phénomène, que la rente minière qu'il protège.

La réponse patriotique congolaise ne peut donc se limiter au registre sécuritaire et moral : elle doit s'armer du levier économique que confère cette centralité minière.

C'est précisément ce que formalise, depuis 2025, le partenariat stratégique conclu entre la RDC et les États-Unis sur les minerais critiques : un comité de pilotage conjoint, des garanties de transparence annoncées pour la commercialisation des réserves stratégiques, la notification des quotas d'exportation du cobalt et un accompagnement à la formalisation de l'exploitation artisanale. Mais ce partenariat n'a de valeur que si Kinshasa en tient sa part : Washington y conditionne son appui technique et institutionnel à des progrès tangibles de gouvernance, faute de quoi l'avantage minier congolais restera, comme hier, davantage subi que gouverné.

III. Le levier oublié : la norme africaine contre les changements anticonstitutionnels

Le FRN revendique ouvertement le recours à « *tous les moyens, y compris la force* », pour renverser un Pouvoir démocratiquement pourvu. Cette seule déclaration suffit à faire basculer le dossier FRN du registre de la rébellion armée vers celui, plus contraignant pour ses soutiens extérieurs, de la tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement, tel que le définit la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, héritière de la Déclaration de Lomé de 2000.

C'est au nom de cette même norme que l'Union africaine a suspendu, ces dernières années, le Mali, la Guinée, le Soudan, le Niger et le Gabon ; les chercheurs de l'*Institute for Security Studies* notent d'ailleurs, statistiques à l'appui, une résurgence continue des prises de Pouvoir par la force sur le continent depuis 2020, résurgence à laquelle la candidature du FRN à la violence politique vient, hélas, s'ajouter. Le droit international offre, du reste, un second fondement à cette qualification : la résolution 3314 de l'Assemblée générale des Nations unies, qui définit l'agression, range expressément parmi ses formes l'envoi, par un État ou en son nom, de bandes ou de groupes armés exerçant contre un autre État des actes d'une gravité telle qu'ils équivalent à ceux qu'elle énumère par ailleurs — disposition taillée, par avance, pour des configurations telles que celle du FRN. Kinshasa gagnerait à porter formellement ce dossier devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, non comme une simple plainte bilatérale contre le Rwanda, mais comme une alerte continentale, et à mobiliser parallèlement le Pacte sur la sécurité, la stabilité

et le développement dans la région des Grands Lacs, dont la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est dépositaire depuis 2006 et qui engage précisément les États signataires à ne soutenir aucun groupe armé sur le territoire d'un voisin.

Un ancien chef d'État qui revendique la prise du Pouvoir par la force constitue, par construction, le cas d'école que ces normes ont été conçues pour sanctionner. C'est un levier diplomatique resté largement sous-exploité, alors qu'il permettrait d'internationaliser l'isolement du FRN au-delà du seul contentieux avec Kigali.

Le FRN n'est pas seulement une rébellion à combattre : c'est un cas d'école que la norme africaine anti-putsch a été conçue pour désigner.

IV. L'armée, la jeunesse, et une leçon inachevée

L'histoire congolaise offre un avertissement que ce dossier ne doit pas faire oublier : celui des officiers loyalistes érigés en figures de respectabilité puis neutralisés dès que leur prestige devient gênant pour le Pouvoir qui les a promus — le Général Léonard Mulamba, héros de Bukavu en 1964 devenu Premier ministre sans Pouvoir réel en 1965 avant d'être écarté par l'exil doré en 1966, en demeure l'illustration la plus documentée. Une Armée dont la loyauté dépend de calculs de Cour plutôt que d'un statut protecteur et professionnalisé reste structurellement vulnérable à l'instrumentalisation, dans un sens comme dans l'autre.

Ce risque rejoint un second impensé de la crise actuelle, de nature plus proprement stratégique : les doctrines classiques de désarmement, démobilisation et réinsertion, conçues pour des factions armées que l'on peut dissoudre et réintégrer, se révèlent structurellement inadaptées lorsque la rébellion est conduite par un ancien chef de l'État qui ne revendique rien de moins que le Pouvoir suprême.

On ne démobilise pas un homme qui s'estime encore légitimement président ; on ne négocie pas sa réinsertion comme celle d'un combattant ordinaire.

Le FRN, en se donnant Kabila pour visage, complique ainsi par avance toute sortie de crise négociée selon les schémas habituels. Le précédent libérien de Charles Taylor, jugé non par un tribunal militaire ordinaire mais par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone au terme d'un parcours qui l'avait mené du maquis à la présidence puis à l'exil, illustre la même aporie : lorsque le chef de guerre est aussi, ou a été, chef de l'État, le traitement judiciaire international finit par se substituer aux mécanismes ordinaires de démobilisation.

À ce premier impensé s'ajoute un second, plus sociologique : le FRN, comme le M23 avant lui, prospère moins sur une base idéologique que sur un réservoir de jeunes gens sans perspective, pour qui l'uniforme d'un mouvement armé reste, faute de mieux, une option économique.

Tant que l'État ne fera pas de l'écoute et de la réponse aux attentes de la jeunesse une priorité de gouvernance à part entière — et non un supplément social —, chaque rébellion, qu'elle s'appelle AFC, M23 ou FRN, retrouvera sans peine ses bataillons.

V. Recommandations à Kinshasa

1. Internationaliser le dossier sur le double terrain de la norme anti-putsch et du droit des conflits : saisir formellement le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour faire qualifier le FRN de tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement, et porter ce même dossier devant la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, au titre du Pacte de 2006 sur la sécurité, la stabilité et le développement, avec les conséquences qui s'y attachent pour les soutiens extérieurs du FRN.
2. Renforcer nos postes diplomatiques et consulaires : les pourvoir des moyens et, surtout, de personnalités loyales, rompues à l'exercice de la diplomatie en temps de crise et pleinement conscientes de tout ce qu'elles représentent en pareille circonstance, car la portée de toute offensive diplomatique dépend d'abord de la qualité et de la fiabilité de ceux qui sont chargés de la porter sur le terrain.
3. Accélérer les réformes de gouvernance attendues par nos partenaires stratégiques, au premier rang desquels les États-Unis : dans le cadre du partenariat stratégique RDC–États-Unis consacré aux minerais critiques, la crédibilité de Kinshasa se mesure à sa capacité de traduire ses engagements en progrès vérifiables de transparence, de lutte contre la corruption et d'amélioration du climat des affaires, l'appui technique et institutionnel américain ne pouvant être dissocié de cette exigence de résultats ; il appartient donc à l'État congolais de démontrer, par des actes plutôt que par des annonces, sa fiabilité comme partenaire stratégique, faute de quoi la crise du FRN risque d'accentuer les réticences

américaines et d'offrir un motif supplémentaire de temporisation dans la mise en œuvre de leurs propres engagements. Le précédent d'Uvira mérite, à cet égard, une attention particulière : en décembre 2025, sous la pression diplomatique américaine, l'AFC/M23 annonçait le retrait de ses forces de cette ville stratégique, que les FARDC reprenaient dès janvier 2026 — preuve du potentiel du levier diplomatique de Washington pour infléchir le comportement des acteurs du conflit. Pour Kinshasa, l'enjeu est donc double : consolider sa propre crédibilité par des réformes effectives, et créer les conditions politiques et institutionnelles d'un engagement américain cohérent, durable et conforme aux intérêts stratégiques de la RDC.

4. Judiciariser et geler les avoirs : engager des poursuites pour haute trahison contre les responsables identifiés du FRN et solliciter, dans le prolongement des sanctions américaines de mars 2026 contre des officiers rwandais, des sanctions ciblées de l'Union européenne et du Royaume-Uni contre sa chaîne de commandement.
5. Faire de la traçabilité minière une arme diplomatique : accélérer, avec les mécanismes existants de certification des filières de coltan et de cobalt, l'isolement financier des zones sous contrôle armé, en s'appuyant sur la dépendance des industries électroniques et automobiles mondiales à ces minerais congolais.
6. Dépolitiser et professionnaliser l'Armée : tirer la leçon de 1966 en consolidant un statut militaire qui protège les officiers loyalistes de l'instrumentalisation politique, condition d'une fidélité durable des FARDC.
7. Investir dans la jeunesse comme politique de sécurité nationale : ériger l'écoute et la réponse aux attentes de la jeunesse en programme d'État à part entière, pour tarir le réservoir de recrutement des groupes armés.
8. Engager la refondation institutionnelle : traiter la crise FRN comme un symptôme et non comme la maladie elle-même, en accélérant la réforme fédérale et la reconquête de l'Autorité territoriale effective de l'État, seule voie pour refermer durablement l'écart entre l'État de droit proclamé et l'État de fait qui prospère depuis 1997.
9. Appeler à la mobilisation patriotique : aucun des leviers diplomatiques, judiciaires et économiques ici déployés ne saurait se substituer à l'adhésion profonde de la nation elle-même. Il appartient à l'État d'appeler solennellement le peuple congolais, par-delà ses clivages partisans, régionaux et communautaires, à une mobilisation patriotique comparable à ces unions sacrées que l'histoire enseigne aux nations agressées : la cohésion nationale demeure, en définitive, la plus sûre des lignes de défense face à une agression qui cherche précisément à s'appuyer sur nos divisions.
10. Rendre hommage au Chef de l'État et aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo : Clausewitz rappelait que les facteurs moraux pèsent, dans la conduite de la guerre, autant que les facteurs matériels. Reconnaître solennellement l'engagement du Chef de l'État dans la défense de l'intégrité territoriale, ainsi que le sacrifice des hommes et des femmes des FARDC et de leurs alliés Wazalendo sur la ligne de front, n'est donc pas un exercice de complaisance protocolaire : c'est un acte de stratégie, qui consolide la légitimité de l'effort de guerre et le moral de ceux qui le portent.

Le Congo ne manque ni de droit, ni de ressources, ni de jeunesse. Il lui manque la volonté de transformer chacun de ces atouts en levier de souveraineté plutôt qu'en objet de prédation. C'est la condition, aujourd'hui comme en 1997 et comme en 1960, pour qu'un État de fait cesse durablement de supplanter l'État de droit.

Car toute guerre, enseignait Clausewitz, n'est jamais que la politique poursuivie par d'autres moyens : elle s'achève donc, tôt ou tard, par un retour à la politique, c'est-à-dire par le Dialogue. Reste à savoir dans quelles conditions ce Dialogue s'ouvrira : en position de faiblesse, comme en 1997, ou en position de force, forte des leviers diplomatiques, judiciaires et économiques ici déployés. Telle est, en définitive, toute la mesure du renouveau institutionnel qui s'annonce.

Fait à Kinshasa, le 13 octobre 2026

Dr Jeannot Tshoha Letamba

Ambassadeur, expert en géopolitique et géostratégie